

ID: 073-217303064-20220224-22_02_027-DE

I GALIBIER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Nombre de membres en exercice: 15

Présents : 10 Représentés : 5 Absents : 0

Date de convocation : 17 février 2022 Date d'affichage : 17 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire. Étaient présents: ROUGEAUX Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés: RETORNAZ Dominique (donne procuration à RIVAS Natacha) - MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à POIROT Marie)

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 22-02-027

Objet : Budget annexe des équipements touristiques : compte administratif 2021

Rapporteur: Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous présente le compte administratif du budget annexe des équipements touristiques 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement

Recettes: 1754 460.11 €
 Dépenses: 1754 460.11 €

Résultat : o

Investissement

Recettes: 1378 084.39 €
 Dépenses: 848 540.23 €

Résultat: + 529 544.16 €

Envoyé en préfecture le 28/02/2022

Reçu en préfecture le 28/02/2022

Affiché le 28/02/2022



ID: 073-217303064-20220224-22_02_027-DE

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 février 2022, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 février 2022,

Ouï l'exposé de Madame Rivas,

Hors la présence de Monsieur le Maire, Madame Rivas étant élue Présidente de séance, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE:

d'approuver le compte administratif du budget annexe des équipements touristiques 2021.

Ont signé au registre les membres présents Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 28/02/2021

Affichage: 28/02/2012

Valloire, le 28/02/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.